

Séance du mardi 18 Décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le mardi dix-huit décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, est convoqué en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Daniel Paccoud, Maire.

Membres en exercice	19
Présents	16
Votants	19
Pouvoirs	3

Présents : Mesdames et Messieurs Daniel **Paccoud** (Maire), René **Blanchet** (1^{er} adjoint), Arlette **Proietti** (2^{ème} adjointe), Jean-Michel **Coquard** (3^{ème} adjoint), Marie-France **Pellegrin** (4^{ème} adjointe), Patrick **Gaudillière** (5^{ème} adjoint), Jean-Claude **Demay**, Monique **Mathieu**, Marc **Neyra**, Eric **Bettant**, Agnès **Fuxa**, Fabienne **Pegaz**, Nathalie **Dulac**, Céline **Marcuccilli**, Alain **Reynier**, Stéphanie **Druel**.

Excusés : Dominique **Schmitt**, Jocelyne **Crozet**, Vincent **Bureau**.

Pouvoirs : Dominique **Schmitt** donne pouvoir à Marie-France **Pellegrin**, Jocelyne **Crozet** donne pouvoir à Arlette **Proietti**, Vincent **Bureau** donne pouvoir à René **Blanchet**.

Secrétaire : Marie-France **Pellegrin**.

I - RAPPEL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Daniel Paccoud rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du 13 novembre 2018 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance. Le Conseil adopte à l'unanimité le procès-verbal du Conseil municipal du 13 novembre 2018.

II – AFFAIRES FONCIERES

❖ **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)** : 5 DIA à l'ordre du jour de cette séance au jour de l'envoi de la convocation.

Nature	Localisation	Vendeur(s)	Prix	Acquéreur(s)	Adresse actuelle
Terrain non bâti	Bel-Air Impasse du Chirat	M. et Mme BARBERY	5 000 € (971 m ² à détacher d'une parcelle de 2 246 m ²)	M. et Mme BERTOLA	Pommiers (Rhône)
Propriété bâtie	Allée Turrin	M. et Mme CANIATO	190 000 € dont 6 000 € mobilier	M. CELLIER et Mme SIMONET	Villefranche sur Saône (Rhône)
Propriété bâtie	Les Bonnetières	SCI Terre des Vignes	485 000 € dont 8 000 € mobilier	M. Jacques BIRON	Villeneuve (Ain)
Propriété bâtie	Route de la Grange Huguet	M. et Mme RAVIER	228 000 € dont 3 300 € mobilier	Mmes LESCURE et PERAT	Charnay (Rhône)
Propriété bâtie	Chemin des Anges	M. DUPOND et Mme HALLUIN	390 000 €	M. et Mme LEFEBVRE	Limas (Rhône)

III – AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

❖ **Point sur l'exécution du budget 2018**

Marie-France Pellegrin, adjointe aux Finances, présente l'exécution budgétaire à ce jour et signale que certains postes ont connu des dépassements très significatifs en matière de réparations de matériel et de voirie (consécutive à une majoration de dépense liée à un marquage au sol en résine). Les dépenses de personnels ont nécessité une décision modificative actée au précédent Conseil afin de majorer de 20 000 € sur le chapitre 012, pour faire face notamment à des dépenses imprévisibles lors de l'établissement du budget (absences de personnel nécessitant des remplacements par voie contractuelle).

Certains chapitres feront l'objet d'un examen attentif lors du Compte administratif 2018 afin de rechercher des pistes d'économies probantes en matière de fonctionnement. Certains élus soulignent que l'imprévisibilité et l'urgence de certaines dépenses -type de réparation de matériel- viennent perturber l'équilibre du budget, mais celles-ci revêtent un caractère obligatoire afin d'assurer le bon fonctionnement des services.

Marie-France Pellegrin fait une transition en rappelant que le soutien financier de la collectivité apporté au Centre Culturel Associatif Beaujolais est soumis par anticipation à l'examen de cette réunion, à la demande du CCAB, cette demande faisant suite à une trésorerie rendue fragile par la non obtention de subventions régionales.

❖ **Subvention au Centre Culturel Associatif Beaujolais – exercice 2019 (délibération n° 2018.061)**

Monsieur le Maire rappelle le contexte de la participation financière aux actions du CCAB, qui a fait l'objet d'une contractualisation lors de la réunion du 16 décembre 2014 par la signature d'une charte de partenariat avec le Centre Culturel Associatif du Beaujolais - CCAB (délibération n° 2014.077).

L'engagement avec le CCAB, dont la commune est adhérente depuis 1995, a été reconduit pour 6 ans avec cette structure itinérante au regard de l'offre culturelle proposée et des moyens (compétences, savoirs faire, réseau, ressources, logistique, communication...) mis à disposition des communes adhérentes, étant précisé que le retrait de la commune est possible au terme d'un délai de 3 ans, sans pénalités financières. Il avait été décidé de renouveler l'adhésion de la commune et de renouveler ce partenariat pour la période 2015-2020 sous réserve du respect des contributions financières demandées par le CCAB, lors de la prise de la décision de l'assemblée, telles que précisées ci-après :

Année	Participation financière sollicitée	Variation
2015	7 359 €	0.00 %
2016	7 432 €	1.00 %
2017	7 507 €	1.00 %
2018	7 619 €	1.50 %
2019	7 733 €	1.50 %
2020	7 849 €	1.50

Monsieur le Maire rappelle que les subventions sont votées lors du Conseil municipal du mois d'avril. En application de la délibération n° 2014.077 du 16 décembre 2014 relative à la reconduction de la charte de partenariat avec le CCAB pour 2015-2020, Monsieur le Maire propose de procéder à une attribution anticipée de la subvention de 7 733 €, qui sera prévue au budget 2019, afin de répondre à un souci d'équilibre financier de cette structure associative, qui peut s'avérer fragile avant le vote des budgets de ses partenaires financiers.

Il est donc proposé de procéder en deux versements :

- un acompte de 80 % correspondant à 6 186 € ;
- le solde de 20 % sera versé après l'approbation du budget 2019, soit 1 547 €.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord pour le paiement de la subvention annuelle accordée au CCAB d'un montant de 7 733 € pour 2019.

❖ **Autorisation de mandatement de dépenses d'investissement sur le budget 2019 (délibération n° 2018.062)**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités :

Article L 1612-1 (modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37) : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

Montant inscrit au budget 2018 - dépenses d'investissement : 1 725 409.81 €

- Chapitre 20 : 6 000.00 €
- Chapitre 21 : 52 000.00 €
- Chapitre 23 : 1 667 409.81 € (après DM1)
- Total : 1 725 409.81 €

Pour mémoire

Chapitre 16 : 123 600.00 €

Chapitre 204 : 0.00 €

Total : 1 725 409.81 € hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et chapitre 204 « Subventions d'équipement versées ».

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil municipal de faire application de cet article pour programmer des crédits sur des dépenses d'investissement dans la limite du plafond de 25 % de 1 725 409.81 € soit 431 352.45 €.

Il est proposé au Conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **147 000 €**, pour les dépenses d'investissement suivantes :

Article	Opération	Objet	Montant €
202	Non affecté	Frais réalisation documents urbanisme	5 000 €
2121	104	Aménagements paysagers	5 000 €
2315	106	Aménagements hameaux	5 000 €
2111	Non affecté	Terrains nus	5 000 €

21538	Non affecté	Autres réseaux	5 000 €
21568	Non affecté	Matériel de défense et d'incendie	5 000 €
21578	Non affecté	Matériel et outillage de voirie	5 000 €
2183	Non affecté	Matériel de bureau	2 000 €
2313	103	Bâtiments	20 000 €
2315	122	Salle des fêtes	20 000 €
	123	Local de Trézette	50 000 €
	114	Ecole élémentaire	20 000 €
Total			147 000 €

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter les propositions dans les conditions exposées ci-dessus. Marie-France Pellegrin rappelle que ces sommes sont extra comptables et ont vocation à permettre à la collectivité de faire face à des imprévus avant le vote du budget 2019.

IV – PERSONNEL

❖ *Rectification d'erreur matérielle de la délibération n° 2018.051 relative à la suppression d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet et à la création d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps non complet (délibération n° 2018.063)*

Monsieur le Maire expose que la délibération n° 2018.051 prise le 16 octobre 2018 concernant l'avancement de grade de Madame Stéphanie DULAC n'inclut pas de date d'effet d'application de la décision. Il propose d'apporter cette rectification par la modification de la délibération initiale en fixant la date d'application de cette décision au 02 octobre 2018, le texte approuvé le 16 octobre 2018 étant repris dans son intégralité. Monsieur le Maire expose que la commune a recruté depuis le 1^{er} décembre 2011 en qualité d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) Madame Stéphanie DULAC.

Considérant son ancienneté dans son grade, Monsieur le Maire propose de procéder à compter du 02/10/2018 :

- à la suppression d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, sur une quotité de temps travail hebdomadaire effective de 38.00 h correspondant à une quotité hebdomadaire lissée de 28.81 h pour la période du 01/08/2018 au 31/12/2018 ;
- à la création d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe, à temps non complet, sur une quotité de temps travail hebdomadaire effective de 38.00 h correspondant à une quotité hebdomadaire lissée de 28.81 h pour la période du 01/08/2018 au 31/12/2018.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord, à compter du 02/10/2018, pour la suppression d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, sur une quotité de temps travail hebdomadaire effective de 38.00 h correspondant à une quotité hebdomadaire lissée de 28.81 h du 01/08/2018 au 31/12/2018 et pour la création d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe, à temps non complet, sur une quotité de temps travail hebdomadaire effective de 38.00 h correspondant à une quotité hebdomadaire lissée de 28.81 h du 01/08/2018 au 31/12/2018 ;
- modifie ainsi le tableau des emplois ;
- inscrit au budget, au chapitre 012, les crédits correspondants.

V - TRAVAUX

❖ *Point sur les dossiers en cours*

➤ **Cimetière** : Jean-Michel Coquard informe que les travaux du cimetière ont bien avancé (achèvement de la rampe d'accès entre les 2 cimetières et de la reprise de l'entrée haute). Lors de la dépose du portail, une partie intérieure et invisible très fissurée a fait l'objet d'une réparation, l'ensemble a été mis en phase peinture dans un RAL gris avant d'être reposé prochainement. Dans un objectif de cohérence, il est proposé de faire repeindre l'autre portail portant beaucoup de traces de rouilles dans la même teinte de gris.

➤ **Maison des Associations** : la commission bâtiments du 06 décembre a validé le devis l'entreprise DEPONDY et arrêté le choix des couleurs pour la rénovation des peintures des salles de réunions : blanc sur la moitié haute et un ton gris sur la moitié basse, le tout étant délimité par une lisse en bois afin d'assurer une protection des murs contre les chocs de table. La commission a décidé de supprimer les panneaux de couleur dans chaque salle trop contrariants en cas de projection vidéo.

La programmation des travaux est prévue à compter de la semaine précédant des vacances scolaires d'hiver, en tenant compte des contraintes d'utilisation de certaines associations. Un courrier sera adressé en janvier 2019 à toutes les associations utilisatrices (possibilité de mobiliser la salle des mariages). Aucune réservation ne pourra être prise sur ces 3 semaines de travaux. Cette planification vise à permettre une restitution complète des locaux pour le week-end des conscrits.

➤ **Travaux divers** : la commission bâtiments a validé le devis de l'entreprise de maçonnerie SASU ANDRADE-RUET pour divers travaux de réparation (tableaux de la salle des mariages, scellement de gond arraché sur la face sud de l'école primaire, reprise de gonds au presbytère et travaux de réparation de la Croix de la Borne). La date de démarrage de chantier n'a pas encore été fixée.

Suite à l'accord de la commission, il est rendu compte au Conseil municipal des décisions formelles prises le 10 décembre pour valider les devis les devis de l'EIRL DEPONDY Aménagements et de l'entreprise SASU ANDRADE-RUET.

Un devis a été demandé pour le lavoir du chemin de St Martin (déchaussement de pierres), il sera discuté lors de la prochaine commission afin de préserver cet élément patrimonial.

Concernant les finitions du chantier de l'école primaire, Jean-Claude Demay déplore l'inertie de certaines entreprises qui déprogramment leurs interventions, ce qui ne permet pas de clôturer ce dossier sur le plan technique et financier.

Une consultation a été lancée pour une prestation d'entretien et de maintenance préventive des installations de chaufferies, VMC, double-flux et climatisation des équipements municipaux.

➤ **Dissimulation de réseaux électriques, télécom et éclairage public dans le secteur « Les Granges / Les Tours »** par la SOBECA pour le compte du SYDER : Patrick Gaudillière indique l'achèvement des travaux de génie civil (tranchées, fourreaux, pose de coffrets), le raccordement aérien devrait intervenir les 21 et 22 janvier. Suivront la pose du réseau souterrain, la dépose de la partie aérienne du réseau EDF puis la dépose de la partie aérienne du réseau télécom.

Monique Mathieu s'interroge sur la récurrence des coupures électriques dans ce secteur. Celles-ci n'étant pas consécutives à ces travaux, leur cause reste inconnue. Le Maire rappelle qu'en cas de coupure électriques, les habitants doivent contacter ENEDIS et non le secrétariat de commune qui n'est pas tenu informé par le concessionnaire.

➤ **Programme de travaux voirie 2018** : les travaux, incluant ceux de l'allée Sarron (prévus sur 2017 mais décalés dans l'attente de fin des travaux dans ce secteur) sont terminés. René Blanchet souligne l'importance de communiquer auprès des habitants en amont des travaux par la distribution d'informations en boîtes aux lettres ou par voie de réunion car les entreprises n'y veillent pas systématiquement.

➤ **Avancement des travaux de déploiement de la fibre** : les travaux de déploiement sont pratiquement achevés, le planning est respecté. La fin du câblage fera débiter la période dite de neutralisation de 3 mois avant la commercialisation des offres d'abonnements des fournisseurs d'accès (FAI). Pour rappel, les connexions réalisées entre le réseau principal sur la voirie publique et les propriétés sont à la charge des FAI.

Au regard de l'avancement satisfaisant des travaux et sauf aléas divers, il semble raisonnable d'envisager une possibilité de connexion au réseau fibre au terme du 1^{er} semestre 2019.

Le Maire souligne que ce déploiement vient mobiliser tous les réseaux existants, ce qui peut inclure des poteaux sur des portées parfois très longues, occasionnant un risque de chute de câble ou de casse, comme cela s'est produit à l'angle du secteur de Forisant / ch. du Champ du Bois).

➤ **Aménagement de la place et de la rue de la mairie - sécurisation et accessibilité** : réunion de lancement programmée le 20 décembre avec le maître d'œuvre et l'entreprise Parcs et Sports. Le calendrier prévisionnel sera à établir sachant qu'un mois de préparation est nécessaire, les travaux devraient débiter fin janvier. L'ensemble des dispositions pour la circulation des cars, bus scolaires, stationnement...sera à déterminer début janvier en lien avec les concessionnaires.

➤ **Divers** : questionnement de GRDF sur l'effectivité du raccordement de la mairie au réseau gaz GRDF. Décision de mise en attente.

VI – URBANISME

❖ *Point sur les dossiers en cours*

➤ **Recours contre le PLU** : après 8 dépôts de recours gracieux dont 4 ont été déposés en 1^{ère} instance au Tribunal administratif de Lyon et 3 intentions de pourvois en appel, 2 recours ont été déposés au Conseil d'Etat, lequel a notifié à la commune le 30 novembre 2018 sa décision de ne pas admettre ces deux pourvois. La procédure contentieuse s'éteint au terme de 5 années.

➤ **Contentieux** : travaux sans autorisation menés en 2017 chemin de Bethléem : la commune a décidé de se constituer partie civile en adressant un courrier au Procureur. Nouveau constat de travaux sans autorisation mi-décembre 2018 ayant débouché sur une suspension de travaux dans l'attente d'une régularisation par le dépôt d'une déclaration préalable.

➤ **Conflits de voisinages liés à des problématiques d'urbanisme** : une médiation a été rendue nécessaire sur un conflit de voisinage dans le secteur de la Grange Huguet. Après avoir trouvé un terrain de discussion, un compromis a été identifié pour résoudre le problème actuel.

➤ **Enquête publique modification n° 2 du SCOT** : le syndicat mixte du Beaujolais a pris le 12 novembre dernier un arrêté prescrivant l'enquête publique sur le projet arrêté de la modification n° 2 du Schéma de Cohérence Territoriales du Beaujolais (SCoT). Elle se déroulera du 3 décembre 2018 au 8 janvier 2019 au siège du syndicat mixte et des communautés de communes concernées.

Le dossier peut être consulté sur : <http://modification-numero2scot-beaujolais.enquetepublique.net>.

Le Maire rappelle que le SCoT, approuvé en 2009, s'impose aux Plans Locaux d'Urbanisme du Beaujolais.

Il expose brièvement les objectifs de cette modification n° 2 : la mise à jour du volet environnemental avec le plan existant de trames vertes et bleues, la mise à jour et l'ajout de prescriptions du document d'aménagement commercial (DAC) ainsi qu'une rectification des règles afférentes aux droits à construire des polarités.

La modification validée, une révision générale du SCoT sera engagée afin d'anticiper sur la mise en place des PLU intercommunaux pour lesquels les ¾ des communautés de communes du territoire se sont prononcées favorablement.

Marc Neyra regrette la présentation très formelle du dossier qui ne facilite pas une lecture aisée permettant de retrouver et de mesurer les enjeux de cette modification par le public. Les ateliers thématiques organisés ont eu cette vocation mais il est parfois difficile de retranscrire ces éléments auprès du grand public de façon lisible et compréhensible dans ce type de procédure.

Le Maire précise que le SCoT, en sa qualité d'outil de programmation, va devoir être compatible avec le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et que le SCoT est un document de planification qui se revisite tous les 10 ans.

➤ **PENAP (Protection des Espaces Naturels et Agricoles Péri-urbains)** sur le secteur de la Plaine des Chères et Coteaux : le dossier est mis en suspens par la Métropole qui ne valide pas le périmètre sur Quincieux en raison du projet d'échangeur sur l'A46 nord avant la traversée de la Saône qui a pour objectif de desservir la zone d'activité sur Quincieux. Cette décision risque de retarder la mise en œuvre des PENAP.

VII – BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

❖ *Rapport sur les commissions communales :*

▪ **Communication** : Marie-France Pellegrin présente le visuel de la carte des vœux et du bulletin municipal 2019. Le bulletin sera disponible en deuxième semaine de janvier sera à distribuer avec le guide 2019 d'@touts Pommiers. Présentation des vœux le dimanche 6 janvier à 11h à la salle des fêtes, la formule d'organisation restant à finaliser.

▪ **Bâtiments** : La commission bâtiments a eu lieu le 6 décembre mais le compte rendu n'a été diffusé qu'aux participants. Sa diffusion sera élargie à tous les élus.

▪ **CMJ** : Stéphanie Druel fait un point sur la réunion de « passation de pouvoirs » entre anciens élus et nouveaux du 24 novembre. Ressenti d'une équipe moins prête qui nécessite un accompagnement un peu plus marqué. Une présentation des élus sera organisée lors d'une réunion de Conseil en janvier ou février 2019. Il semble pertinent de les associer au projet d'aménagement de sécurité de la rue et de la place de la mairie, la même démarche étant préconisée pour le projet de skate Park, initialement lancée par les jeunes élus.

▪ **Économie** : installation de séquences de 3 bannières à chaque entrée du village pour signaler le marché du samedi matin le long de la départementale. Si le résultat est esthétique, l'information est peu visible. Réussite dans le choix des panneaux insonorisés et décoratifs au marché couvert. Ouverture du salon de coiffure en deuxième semaine de décembre. De nouveau, les problèmes de stationnement sont évoqués. Le Maire indique la repose à venir des quilles.

▪ **Signalétique** : rencontre avec un graphiste le 19 décembre. Des questionnements sur l'utilité de lattes de signalisations pour les activités économiques est posée au regard des référencements actuels sur des applications disponibles sur smartphones. Une absence d'identification par numéros de voirie ou de noms sur les boîtes aux lettres nuit également à la visibilité des activités. L'idée serait de travailler sur l'attractivité de pré-enseignes pour les artisans, les domaines viticoles... Les adhérents d'@touts Pommiers ont été sollicités pour donner leur avis. Il est acté que le sens d'une démarche de signalisation doit être prioritairement axé sur l'information des piétons.

❖ *Activités des structures Intercommunales :*

▪ **SI Assainissement de la Vallée de la Galoche** : René Blanchet précise que des chantiers vont démarrer en janvier 2019.

▪ **SI Assainissement du Pont Sollières** : Eric Bettant évoque le comité syndical du 18 décembre : Pommiers regroupe 18 abonnés pour une contribution budgétaire 2019 de 863.74 €, soit 1 % des charges à répartir. Le syndicat a décidé de revoir les contributions des communes pour le pluvial et d'augmenter la redevance assainissement de 2.5 %, après une augmentation 2017/2018 de 2.6 %. Le syndicat est toujours en phase de négociation avec la CABVS qui reste sur une contribution exorbitante (en augmentation de 202 %), calculée sur le traitement d'importants volumes notamment d'eaux claires parasites.

▪ **SIBA** : Jean-Michel Coquard revient sur le comité syndical du 11 décembre dernier qui a adopté le budget 2019 (réfaction de 100 000 € sur les emprunts lié à la baisse des travaux d'érosion) et la fiscalité des communes. La contribution de Pommiers est en légère baisse à 26 876 € (-1,44 %). Les autres discussions ont porté sur la commune de Lissieu qui souhaite quitter le SIBA, le Musée des Pierres Folles dont le budget (130 K€) est à ce jour à l'équilibre avec une subvention de 37 500 € du SIBA, mais le retrait de Lissieu amènerait à répercuter sa contribution sur les communes restantes. Les coûts de maintenance informatiques constituent un poste de dépenses en augmentation croissante.

▪ **Communauté de Communes**

Retour sur le Conseil communautaire du 12 décembre 2018 avec un rappel des décisions prises par délégation, dont :

- Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) : remplacement d'un délégué.
- Tourisme : signature la convention annuelle 2018 avec l'association « Fédération des offices de tourisme du Beaujolais – Destination Beaujolais », pour la mise en œuvre d'une politique concertée de promotion touristique en Pays Beaujolais.
- Création de la MARPA à Ternand : désignation d'un représentant de la Communauté de Communes au Conseil d'Administration.
- Création d'un Conseil de Développement suite à l'extension de cette obligation, imposée par la loi NOTRe, aux EPCI de plus de 20 000 habitants. Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs d'un périmètre commun à plusieurs établissements publics contigus qui peuvent décider de créer et d'organiser un Conseil de Développement commun. Sur notre secteur, il regroupe une trentaine de représentants de l'agglomération de Villefranche, de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées et de la Communauté de Communes Saône Beaujolais. Le Conseil de Développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, des projets transversaux ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable.

- Divers points, dont : achats de terrain situés vers Aquazergues, admission en non valeur, décision modificative, garantie d'emprunt pour le financement de logements sociaux, vote de l'indemnité de Conseil du Trésorier, autorisation d'ouverture de crédits, modification du référentiel métier RIFSEEP, acquisition des terrains pour la création de la ZAC des Varennes à Chazay d'Azergues, ouverture dérogatoire des commerces les dimanches d'Anse et de Civrieux d'Azergues pour 2019, définition de l'intérêt communautaire pour la compétence commerce, répartition du coût des prestations en matière d'A.D.S, proposition d'une répartition en fonction de la population, avenant au schéma intercommunal de la politique Petite Enfance phase 2, convention pour la mise en œuvre du label « Pays d'Art et d'Histoire du Beaujolais » (coût annuel de 70 000 € pour la CCBPD), évolution des statuts du Syndicat Mixte Beaujolais Val d'Azergues...

➤ **Schéma Intercommunal de la politique Petite Enfance** : l'évolution démographique suit la tendance nationale plutôt à la baisse mais la démographie augmente avec l'accueil de nouveaux habitants sur le territoire. Si actuellement les places d'accueil semblent suffisantes, les perspectives d'ici 3 ans sur la partie Est ne seront pas contenues dans le schéma actuel. Dans ce cadre, une réflexion est engagée pour freiner le développement de l'urbanisme en raison de l'explosion de la pression démographique sur ce secteur, lequel se traduit par un constat de déficit de places sur Lozanne et Chazay d'Azergues et un projet de création de 40 places supplémentaires de crèche à Anse.

Cette réflexion s'appuie également sur le vieillissement et la diminution du nombre d'assistantes maternelles : comment accompagner le renouvellement et favoriser les maisons d'assistantes maternelles sur des secteurs à forte déprise, tel que l'Ouest du territoire sur lequel l'absence de crèche est pénalisante ? Pour information, Pommiers compte 20 à 24 assistantes maternelles mais connaît une grande stagnation du nombre d'enfants, et ce, malgré les arrivées de nouveaux habitants.

➤ **ALSH** : Situation complexe à gérer pour la mise en place du PEDT intégrant le mercredi.

➤ **Commission transports** : Jean-Claude Demay évoque l'enquête sur le covoiturage menée par voie de sondage aux gares d'Anse et de Lozanne durant les vacances de la Toussaint. Une grande majorité des 400 sondés indiquent ne pas être intéressés par cette alternative. La SNCF a mis en place des systèmes d'organisation de covoiturage par appel téléphonique sur deux villes test en France, dont Anse qui a été équipée de 4 bornes d'appels pour effectuer des trajets gare-mairie / mairie-Aquazergues... L'éventualité de mettre en place une borne de test à Pommiers est évoquée. La gare d'Anse accueille des usagers de 28 communes, la commune a donc décidé d'inciter les usagers à stationner au parking d'Ansolia afin de moins impacter les stationnements sur les parkings de la gare et du centre-ville, saturés.

Un test de covoiturage pourrait être organisé sur la gare de Lozanne via une prestation de confiée à un organisme extérieur.

➤ **Programme local de l'habitat (PLH)** : réunion ce jour qui a permis d'échanger sur les fiches actions, les orientations données aux communes et le lien avec le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) en matière d'amélioration de l'habitat (diagnostic énergétique, aides financières, maintien à domicile...). Un questionnement sur l'enveloppe budgétaire à y consacrer, le niveau de financement à apporter à l'échelle intercommunautaire et l'organisation pratique par la mise en place de guichet unique et/ou de référent(s) pour accompagner les démarches et assurer le lien de l'offre avec la demande locative sur le territoire ont également été abordés.

René Blanchet précise que les fiches actions seront communiquées aux communes.

Le plan d'action qui devra voir sa finalité en 2019 nécessitera des débats au sein des communes sur la problématique de logement social et/ou abordable qui devra se composer avec d'autres offres de logements.

TOUR DE TABLE

Arlette Proietti : Repas des Aînés du 24 novembre bien apprécié, la distribution des colis de Noël a lieu avec les jeunes élus.

Jean-Claude Demay : fait part de la recommandation d'élagage des platanes suite à des désagréments rencontrés par une riveraine. Toujours aucune avancée dans la remise en activité de l'éclairage public dans le quartier des Sarments...inertie de l'entreprise depuis 18 mois.

Nathalie Dulac : relai du mécontentement des habitants de son quartier au sujet des coupures électriques récurrentes.

Céline Marcuccilli : panne d'éclairage public chemin des Carrières.

Marc Neyra : circulation toujours problématique et dangereuse montée de Gyre.

Marie-France Pellegrin : problème de visibilité sur la partie haute du chemin de St Trys, nécessité de réglementer le stationnement.

Daniel Paccoud : signalement d'intervention nocturne suite à un incident au Déo.

René Blanchet : constat de détérioration (dégâts sur une cloison) à la Halle de sport, non signalé par 3 utilisateurs potentiels. Depuis l'ITEP a fait part de sa responsabilité dans cet incident.

Illustration de présence de moutons en pâturage sur un espace clôturé à proximité du bassin de St Pré. Initiative envisagée l'année prochaine vers le bassin de rétention de Bel Air avec présence permanente de moutons pour assurer 2 à 3 tontes par an.

VIII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Evolution de la gestion des listes électorales** : la réforme de la gestion des listes électorales met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales. Les listes des communes sont désormais extraites d'un répertoire national tenu par l'Insee et actualisé en permanence. Les commissions administratives vont être supprimées et la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et de radiation est transférée aux maires. De nouvelles commissions de contrôle vont être créées au mois de janvier 2019, chargées d'exécuter un contrôle a posteriori des décisions de refus d'inscription ou de radiation, en cas de recours administratif, et également de contrôler au moins une fois par an la régularité de la liste électorale.

Membres de la commission de contrôle électorale pour la commune de Pommiers :

- Délégué du Tribunal de Grande Instance : Christine PIERRARD
- Délégué du Tribunal de Grande Instance *suppléant* : Gilles PACCOUD
- Conseiller municipal : Jocelyne CROZET
- Conseiller municipal *suppléant* : Monique MATHIEU
- Déléguée de l'administration : Sylvia PERRIER
- Délégué de l'administration *suppléant* : Philippe LAFFAY

➤ **Projet de skate-park** : un rendez-vous a été pris début janvier 2019 avec le concepteur de l'équipement d'Anse. Ce premier contact devrait permettre d'évaluer les potentialités du site (avec d'éventuels aménagements aux abords pour les vététistes), de formaliser une méthode de travail en vue d'établir un cahier des charges et d'estimer une enveloppe budgétaire pour solliciter des subventions.

➤ **Transport piscine/stade** : un changement de prestataire a été effectué à compter du début d'année au regard des difficultés rencontrées en matière de qualité de service.

Une recommandation sera adressée à Transdev pour que les chauffeurs utilisent systématiquement la plateforme de retournement des cars à la halle des Sports afin de limiter les piétinements des élèves et éviter ainsi de salir inutilement les sols de cet équipement sportif.

❖ **Soutien à l'Association des Producteurs de Bourgogne en Beaujolais (délibération n° 2018.064)**

Monsieur le Maire expose qu'il a été saisi d'une demande de soutien de l'Association des Producteurs de Bourgogne en Beaujolais (APBB) dans le cadre du recours au Conseil d'Etat déposé par l'APBB en janvier 2018 au sujet du cahier des charges de l'appellation « Bourgogne » publié en novembre 2017.

Le nouveau cahier des charges de délimitation de l'appellation « Bourgogne » validé par l'Institut National des Appellations d'Origine (INAO) inclut une reprise des principes relatifs aux Crus du Beaujolais, ne respectant pas la portée de la décision du Conseil d'Etat en 2014. Ces dispositions auraient pour conséquence :

- la perte de la possibilité de repli en Bourgogne rouge : obligation du repli en Bourgogne Gamay ;
- la règle des 70/30 : le Bourgogne rouge doit désormais contenir 70 % de Pinot Noir alors qu'historiquement il pouvait contenir 100 % de Gamay ;
- la règle de proportion à l'exploitation : pour pouvoir revendiquer du Bourgogne rouge dès la déclaration de récolte, il faut que « la proportion du cépage Gamay soit inférieure ou égale à 30 % de l'encépagement de l'exploitation » sinon la production de Bourgogne rouge se fait par repli au rendement de l'appellation des Crus du Beaujolais ;
- la règle d'étiquetage : obligation d'apposer la mention « Gamay » en plus de l'appellation « Bourgogne ».

Ces nouvelles dispositions vont pénaliser toute la filière viticulture. C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de soutenir l'Association des Producteurs de Bourgogne en Beaujolais dans son recours devant le Conseil d'Etat contre le décret ayant homologué le nouveau cahier des charges.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant l'intérêt de la commune à :

- Assurer la préservation de l'activité viticole et le maintien des emplois qui y sont attachés sur le territoire de la commune ;
- Permettre aux exploitants viticulteurs de conserver la possibilité de diversifier leur production et de promouvoir la commune au plan économique ;
- Participer à la préservation d'une tradition et de l'identité communale, en même temps que l'environnement ;
- Préserver l'intérêt collectif en sauvegardant et en participant au développement du potentiel et du devenir touristique de la commune.

- réitère sa solidarité avec les initiatives engagées par l'Association des Producteurs de Bourgogne en Beaujolais ;

- soutient tout recours à l'encontre du cahier des charges de l'appellation d'origine contrôlée « Bourgogne », ainsi que le décret l'ayant homologué n° 2011-1615 du 22 novembre 2011, modifié par l'arrêté du 30 octobre 2017 publié au JORF du 09 novembre 2017 et autorise le Monsieur le Maire à soutenir toutes les démarches de l'Association des Producteurs de Bourgogne en Beaujolais (APBB) devant le Conseil d'Etat ainsi que toutes les contestations s'y rapportant.

➤ **Demande de financement de la Ligue de Protection des Oiseaux pour un refuge à oiseaux**

Suite à la mise en place de refuges pour oiseaux par des habitants de Pommiers, la commune a été sollicitée pour mettre en place un refuge communal dans l'objectif de faire un inventaire et de mener certains aménagements pour améliorer la biodiversité et créer des espaces pédagogiques pour tous publics.

Ce type d'initiative a fait l'objet de discussion en termes d'intérêts liés à la découverte et à l'amélioration de la biodiversité et de définition de lieux potentiels. Le chiffrage prévisionnel, estimé à 5 000 € sur 3 ans, amène la commune à engager en lien avec l'association ABC21 une réflexion plus large sur la mise en valeur de certains espaces en matière de biodiversité, à travailler avec d'autres acteurs du territoire tels que les chasseurs et les viticulteurs, dans une vision plus globale de la nature. Un appui technique peut également être mobilisé auprès de la MFR de la petite Gonthière en matière de recensement botanique et zoologique.

La commune, sensible aux engagements des 2 foyers impliqués dans ce projet avec la LPO, soutient ces initiatives privées mais sans souscrire d'engagement financier.

➤ **Autres points**

- Initiative de l'association des Maires ruraux de France avec l'ouverture de cahiers de doléances et de propositions, en mairie, pour favoriser la parole de nos concitoyens du 8 au 15 décembre. Aucune visite d'habitants à Pommiers à ce jour.
- Focus sur la campagne de communication de l'association des Maires de France visant à sensibiliser le grand public sur la place et le rôle de la commune et de ses élus, 1^{ère} cellule de démocratie locale. Cf. le slogan #MaCommuneJytiens lancé lors du Congrès des Maires.
- La création de l'Office de Tourisme intercommunautaire du Beaujolais a été actée par l'assemblée générale du 26 novembre.
- Rencontre le 23 novembre avec HBVS avec René Blanchet au sujet de l'éventualité de vente de logements du parc social.
- Participation financière de 60 000 € attribuée par le Département pour l'aménagement de la place et de la rue de la mairie.
- Discussion en cours entre intercommunalités pour créer une agence départementale des énergies pour suppléer à la carence du SYDER en matière de conseil en économie partagé.
- Syndicat mixte du Beaujolais : Comité des Maires réuni le 13 décembre, a permis la présentation du projet Plan Paysages (appel à projet retenu à l'échelle nationale pour une aide de 30 000 € afin d'amorcer des études sur les paysages viticoles).
- Rencontre avec le Président de la Métropole de Lyon : échanges sur la problématique de mobilité à laquelle sont confrontés tous les SCOT ainsi que sur les transferts d'entreprises.
- Révision générale du PLU d'Anse : réunion ce jour, nécessité de coordonner les zonages sur le secteur de Bel Air.
- Visite du Conservateur délégué des antiquités et objets d'art le 13 décembre pour le récolement des objets protégés au titre des monuments historiques à l'église, organisé tous les 5 ans. Le Maire suggère d'envisager un projet de restauration des statues en bois doré.
- Belles réussites des manifestations : soirée primeur Beaujolais Nouveau animée par la classe en 6 adossée avec la dédicace de l'ouvrage « sensuel Beaujolais » organisé par la Bibliothèque et marché de Noël.
- Rappel du pot des vœux au personnel le 20 décembre avec le départ en retraite de Chantal Guillot, après 40 années passées en tant qu'ATSEM à Pommiers.

Fin de conseil à 23h45.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochain Conseil Municipal : mardi 22 janvier 2019 à 20 h 30, salle du conseil.

Communication des dates des prochaines réunions de Conseils municipaux :

22/01/2019	26/02/2019	26/03/2019	23/04/2019	21/05/2019
25/06/2019	23/07/2019	03/09/2019	08/10/2019	12/11/2019
10/12/2019	21/01/2020	18/02/2020		